

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

18/02/2021

Dossier complet le :

18/02/2021

N° d'enregistrement :

f09321p0050

1. Intitulé du projet

Projet d'extension de l'écopôle de La Môle comprenant la création d'une unité de compostage et de production de bois énergie.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

VINCENT MORISSE - Président de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

RCS / SIRET

2 0 0 0 3 6 0 7 7 0 0 0 1 0

Forme juridique

Communauté de communes - EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|---|
| 47.a | Le projet fera l'objet d'un défrichement soumis à autorisation, sur une superficie de l'ordre de 10 000 m ² (supérieur au seuil de 0,5 ha mentionné à la rubrique 47.a). |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'Écopôle de La Môle de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez est implanté sur la commune de La Môle (83). Le projet consiste à réaliser une extension de l'écopôle, permettant un réaménagement des activités de compostage de déchets verts et de production de bois énergie à partir de déchets de bois et déchets verts.

Les principales activités projetées sont les suivantes :

- Plateforme de compostage de déchets verts dimensionnée pour 25 000 tonnes/an, soit 68,5 t/j sur 365 jours
- Plateforme de broyage de déchets verts à hauteur de 3 000 tonnes/an
- Plateforme de broyage de déchets de bois à hauteur de 700 tonnes/an

La zone du projet, correspondant à l'extension, se situe au niveau des activités existantes et en partie sur un terrain actuellement boisé (forêt de chênes verts). Le boisement existant a plus de 30 ans et est attenant à un massif boisé. Les opérations de défrichement sont donc soumises à Autorisation au titre du code forestier.

De plus, un bâtiment de bergerie se situe actuellement au sein de l'emprise du projet. Il sera démoli dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

4.2 Objectifs du projet

Le site d'étude se trouve au sein de l'écopôle de La Môle, sur la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez. Il s'agit d'une plateforme de valorisation des déchets verts et de biomasse énergie. L'Ecopôle propose ainsi aux professionnels et aux particuliers la fabrication de compost végétal et de bois énergie industriel, à partir de déchets verts et de déchets de bois.

Le compostage est issu du traitement et de la valorisation des déchets verts provenant des déchèteries de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez. La fraction ligneuse des déchets verts (bois) qui se décompose peu ou lentement, est, quant à elle, valorisée en bois énergie (biomasse) à destination des chaudières.

Dans le cadre d'un plan global de modernisation des déchèteries et de l'Ecopôle du golfe de Saint-Tropez, il est notamment prévu de poursuivre la modernisation des équipements permettant la valorisation des déchets. Ainsi, l'extension de l'écopôle de La Môle permettra de répondre efficacement aux besoins de valorisation des déchets verts du territoire.

Mentionnons également que ces aménagements sont nécessaires afin de se conformer à la réglementation ICPE et continuer à accueillir les déchets verts du territoire. La nécessité de conserver cette activité est d'utilité publique pour le territoire, gros producteur de déchets verts, qui de plus permet la production d'un amendement pour les besoins de la viticulture.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet d'aménagement est concerné par les travaux suivants :

- Démolition du bâtiment de la bergerie existante ;
- Réaménagement de la plateforme de compostage actuelle ;
- Évacuation des déblais associés au sein des filières adaptées ;
- Réalisation des travaux de terrassement pour remise à niveau du site si nécessaire ;
- Évacuation des terres excavées dans les filières adaptées le cas échéant ;
- Pose des réseaux enterrés secs et humides ;
- Réalisation d'équipements de gestion des eaux pluviales tels que des bassins de gestion, des lits plantés de roseaux et noues ;
- Réalisation des voiries et plateformes imperméabilisées ;
- Plantations d'espèces végétales locales au sein des espaces verts.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dès l'entrée sur le site, la circulation des véhicules légers et des poids lourds sera séparée : les véhicules type VL prendront à droite après le portail d'entrée vers le parking ou la zone de dépotage des particuliers, et les camions seront dirigés vers le Pont bascule puis vers les zones de dépotage. Le pont bascule est localisé à proximité des locaux sociaux. Des barrières automatiques placées à la sortie VL et camions permettent d'en contrôler l'accès.

Les déchets verts des particuliers seront déchargés en sécurité sur une zone dédiée sur la plateforme basse (coté Ouest)) d'où ils seront repris au chargeur et acheminés sur la zone de stockage (plateforme haute en partie Sud).

En plateforme haute, les déchets verts en vrac seront déchargés sur la zone dédiée (notée IVb 1 sur le plan de masse) où ils seront repris au chargeur pour broyage.

Les déchets verts broyés (125 mm) seront déchargés sur la zone dédiée au broyage (Plateforme haute partie Sud, au Nord des tunnels de fermentation) où ils seront ensuite repris au chargeur pour alimenter les tunnels de fermentation.

Les déchets verts pré-broyés entrants sur le site seront déchargés et stockés sur une zone dédiée en plateforme haute.

Le compostage sera réalisé à partir de déchets verts broyés, sur la moitié Nord-Est du site. La zone de compostage comprendra notamment 5 tunnels couverts, équipés de dalles aérauliques constitués de 4 rampes de tuyaux de diffusion d'air par insufflation alimentés par un ventilateur centrifuge. Le compost fini sera stocké en partie Nord (à proximité du système de traitement des eaux).

Pour la filière bois énergie, les déchets de bois (palettes bois) non broyés et broyés seront stockés en partie Sud (plateforme haute) ainsi que les déchets verts broyés provenant de la déchèterie de Cavalaire. La zone de broyage sera la même que celle utilisée pour le broyage des déchets verts. Le projet prévoit également le broyage de déchets verts pour la filière bois énergie. Ces déchets verts seront stockés de la même manière que ceux de la filière compost.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- Autorisation de défrichement au titre du code forestier ;
- Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (rubriques 2.1.5.0 et 3.2.3.0) ;
- Enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : rubriques 2780-1b, 2714-1, 2794-1 ;
- Déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : rubriques 2791-2, 2716-2.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--|----------------------|
| Plateforme haute regroupant les zones process de réception des intrants, la zone de broyage, la zone de criblage et la zone de fermentation composé de 5 tunnels couverts | 7 045 m ² |
| Plateforme basse regroupant la zone de maturation/stockage du compost, les locaux sociaux, la réception des particuliers, le pont bascule, et les lits plantés de roseaux. | 6 105 m ² |
| Espaces verts | 500 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

FN98
83310 La Môle

Parcelles cadastrales du projet :
Section 0B n°63 et n°595

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3° 12' 39 "N Lat. 0 6° 29' 50 "E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site du projet est situé au sein de 2 ZNIEFF de type 2 : - n°930012516 - MAURES - n°930012542 - Vallées de la Giscle et de la Môle La zone du projet est également située dans le périmètre du Plan National d'action en faveur de la tortue Hermann "sensibilité notable" Source : INPN |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Source : DREAL PACA |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site est localisé à près de 17 km à l'Est de la zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche : "Ancienne Mine De Valcros". Source : INPN |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de La Môle n'est pas une commune littorale du Var. Source : Ministère de la cohésion des territoires, Observatoire des territoires |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le parc national le plus proche du site se situe plus de 3 km à l'Est du site : Port-Cros (FR340002). Source : INPN |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de La Môle n'est pas couverte par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement dans le département du Var. Le site est concerné par le Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de La Môle. Source : Préfecture du Var |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site du projet est situé à 1,2 km au Sud-Est du périmètre de protection de 500 m d'un monument historique : Oppidum de Montjean. Source : Atlas des Patrimoines |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | ZH du SRCE FR93RS6282 localisée à proximité mais ne concerne pas le projet ZH Ripisylves à osmonde royale du massif des Maures : 83CGLVAR1107 (SDAGE) bordure du cours d'eau en limite de site. Pas de ZH RAMSAR. |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPR Inondation de la commune de La Môle. Une partie de la zone est située au sein du PPRI Le PPRI a été approuvé le 02/08/2001 |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Un site est référencé dans un rayon de 500 m autour du projet d'aménagement par les bases de données BASIAS et BASOL. Il s'agit de la déchèterie de la Mole, qui est situé à environ 250 m au sud-ouest. Source : BASOL et BASIAS |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | ZRE eaux superficielles nappes alluviales de la Giscle et de la Môle arrêté du 07/06/2017. Projet en ZRE sur la limite Nord-Est. Source : services de l'État |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est situé dans les périmètres de protection rapprochés du captage n°110 PUIITS VAL D'ASTIER. Le projet sera conforme aux exigences de l'arrêté préfectoral associé. Rappelons que l'Ecopole est un site existant et qu'il s'agit d'une extension de ce dernier. Aucun prélèvement et aucun rejet, dans les eaux souterraines n'auront lieu. Source : ARSPACA |
| Dans un site inscrit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se situe intégralement au sein d'un site inscrit. Il s'agit du site "Ensemble formé par la commune de la Môle" par arrêté du 20/10/1976. Source : Atlas des Patrimoines |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les sites Natura 2000 les plus proches du site du projet sont situés à : - 6 km au Nord-Ouest : ZSC - FR9301622 - La plaine et le massif des Maures - 4,7 km au Sud-Est : ZSC - FR9301624 - Corniche Varoise Source : DREAL PACA |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas concerné par un site classé. En revanche, il se situe à 2,2 km au Sud du site "La corniche des Maures". Source : DREAL PACA |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun prélèvement d'eau n'aura lieu en phases chantier et exploitation. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun rabattement de nappe n'aura lieu en phase d'exploitation car le projet ne prévoit aucun aménagement en sous-face. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les éventuels déblais seront valorisés au sein de l'emprise du projet. Il ne sera pas excédentaire en matériaux. De plus, il n'y aura pas de construction supplémentaire sur le site, il s'agira principalement de créer une plateforme imperméabilisée et les voiries associées. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les déblais du site seront utilisés en priorité en remblais. Si nécessaire, des remblais d'apports, et non de ressources naturelles du sol ou du sous-sol, seront utilisés. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La zone du projet est située au sein d'une ZNEIFF de type II. D'après le pré-diagnostic écologique réalisé par le bureau d'études CERA Environnement en 2019, une partie de la zone du site d'étude présente un enjeu modéré pour la faune et un enjeu fort pour les habitats et la flore (cf Annexe 7). Aucune zone humide ou cours d'eau n'a été recensé au droit de la zone d'aménagement. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne se situe pas au sein d'un site Natura 2000. En revanche, il se situe à environ 4,7 km au Nord-Ouest du site "Corniche Varoise" (ZSC Directive "Habitats") et à environ 6 km au Sud-Est du site "La plaine et le massif des Maures" (ZSC Directive "Habitats"). Il n'existe toutefois pas de corridor écologique entre ces deux sites. |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'a aucun impact sur les zones à sensibilité particulière. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site du projet se situe pour moitié sur un boisement (forêt de chênes verts). |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de La Môle n'est pas concernée par un Plan de prévention des risques technologiques. Selon le dossier départemental des risques majeurs du Var, aucun risque technologique n'est identifié à proximité du site du projet. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune est concernée par des risques de feu de forêt, d'inondation, de mouvement de terrain au phénomène de retrait-gonflement des argiles, ainsi qu'au potentiel radon. Uniquement une partie de la voie d'accès au projet se situe au sein du zonage du PPRi couvrant la commune de La Môle. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires. |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Des trafics seront engendrés en phase de chantier, liés à la circulation des engins de chantier. Actuellement le trafic est de l'ordre de 36 véhicules/jour d'activité. Une fois les aménagements réalisés, le projet engendrera un trafic supplémentaire de l'ordre de + 40%, par rapport au trafic actuel de l'écopôle de la Mole. Soit l'équivalent de +3 véhicules par heure de fonctionnement (8h/jour). |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | En phase chantier, des nuisances sonores pourront être occasionnées ponctuellement par les engins de chantier et leurs déplacements. En phase d'exploitation, de la même manière que pour les activités actuelles, le projet prévoit des activités de broyage et de criblage susceptible de générer du bruit. Toutefois, les nuisances sonores seront plus faibles car les équipements de broyage passeront du thermique à l'électrique. Il s'agira d'une amélioration environnementale notable. |

| | | | |
|------------------|---|--|---|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <p>En phase chantier, des odeurs pourront être occasionnées ponctuellement par les engins de chantier, mais seront limitées dans le temps.</p> <p>En phase exploitation, L'Ecopole de La Môle prévoit une activité de compostage susceptible de générer des odeurs.</p> <p>La phase de fermentation sera couverte pour limiter la propagation des odeurs. Il s'agit d'une amélioration par rapport à l'activité de compostage actuelle.</p> <p>Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives extérieures.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <p>En phase chantier, des vibrations pourront être occasionnées ponctuellement par les engins de chantier, mais seront limitées dans le temps.</p> <p>En phase exploitation, aucun équipement susceptible de générer des vibrations ne sera présent sur l'écopole de La Môle.</p> <p>Le site du projet est situé à environ 150 m au Sud d'une carrière en exploitation, dont l'activité est susceptible de générer des vibrations. Toutefois, lors de nos visites sur site, aucune vibration n'a été constatée.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les émissions lumineuses seront concentrées dans l'enceinte de l'écopole. Les seules émissions lumineuses sont liées aux éclairages extérieurs directionnels et aux véhicules.</p> <p>Le site ne sera pas concerné par des émissions lumineuses extérieures.</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <p>En phase chantier, les travaux engendrés sont susceptibles d'entraîner des émissions de poussières ponctuelles. Ces rejets seront temporaires et limités à la durée du chantier.</p> <p>En phase d'exploitation, les activités de broyage et de manipulation des déchets sont susceptibles de générer des poussières. Si nécessaire, des mesures spécifiques seront mises en place (arrosage).</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <p>Les eaux pluviales induites par les surfaces imperméabilisées du projet feront l'objet d'une solution compensatoire adaptée. Le gestion des eaux sera améliorée par rapport au fonctionnement actuel.</p> <p>Celle-ci sera détaillée dans le Dossier de Déclaration Loi sur l'Eau, intégré à la demande d'Enregistrement ICPE.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <p>Le projet engendrera des effluents de type eaux usées sanitaires. Ces eaux seront traitées par un système autonome.</p> <p>Les eaux de ruissellement en contact avec les déchets seront traitées par un système de gestion des eaux de type lits plantés de roseaux, avant rejet à la rivière de La Môle, au Nord du site. Le système de traitement des eaux de ruissellement qui sera mis en place représentera une amélioration par rapport à la situation actuelle.</p> |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <p>En phase chantier, les déchets de chantier seront consignés et évacués vers les filières adaptées.</p> <p>De la même manière, en phase exploitation, les déchets produits seront collectés et évacués vers les filières adaptées.</p> |

| | | | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe au sein du site inscrit "Ensemble formé par la commune de La Môle". Une attention particulière sera portée au traitement paysager du site, pour garantir sa bonne insertion paysagère dans l'environnement. De plus, aucun monument historique ne se situe à proximité immédiate du projet. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet engendrera la destruction d'un boisement de chênes verts. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet récent à proximité du projet n'est susceptible de présenter des incidences cumulées avec le projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures adéquates seront prises en phase chantier afin de limiter les impacts sur le milieu naturel et la santé humaine (balisage, adaptation du calendrier des travaux, gestion des déchets de chantiers, etc.).

Les eaux pluviales issues de l'imperméabilisation des voiries et toitures feront l'objet d'une solution de compensation présentée dans un dossier de Déclaration Loi sur l'Eau, intégré au dossier de demande d'Enregistrement ICPE, qui est en cours de réalisation. Un nouveau système de gestion des eaux spécifique aux activités sera mis en place (lits plantés de roseaux).

Les nuisances engendrées lors de la phase d'exploitation du projet ne présenteront pas d'augmentation significative par rapport à la situation actuelle (mêmes activités). Les activités seront positionnées en dehors des zonages du PPRI.

Par ailleurs, le projet fera l'objet d'un dossier de demande d'Autorisation de défrichement qui est en cours de réalisation.

Enfin, en termes de lutte contre le risque incendie, le site disposera d'une réserve permanente d'eaux dédiées (citerne souple) et d'un système de rétention permettant de stocker les éventuelles eaux d'extinction. Ces équipements répondront aux exigences associées aux ICPE.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'extension de l'Ecopole de La Môle permet la modernisation et l'amélioration du mode de fonctionnement des activités associés aux déchets verts et déchets de bois : amélioration du mode de gestion des eaux, mise en place de moyens de lutte contre l'incendie et amélioration de la sécurité sur site et des co-activités. Rappelons que ces activités sont existantes.

L'extension se situe au sein d'un boisement de chênes verts. Il fera l'objet d'un dossier de demande d'Autorisation de défrichement. Le projet présente en partie un enjeu écologique fort (cf. Annexe 7). Des mesures adéquates seront prises afin de limiter les impacts sur le milieu naturel en phase travaux et exploitation, et une compensation sera mise en place dans le cadre d'un dossier de demande de dérogation aux espèces protégées.

En conclusion, au regard de ces éléments, il ne semble pas que le projet nécessite une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Pré-diagnostic écologique réalisé par CERA Environnement en mai 2019

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Cogolin

le,

15/02/2021

Signature

Mint

